

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 67

présenté par
M. Jean-Pierre Barbier

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 50, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'en rester au droit commun de la prescription, fixé à 2 ans. Tel est l'objet de cet amendement.